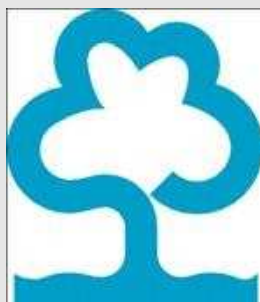


SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

Sommaire

☐	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
☐	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
☐	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	4
☐	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
☐	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU.....	5
☐	RESSOURCES EN EAU.....	6
☐	NOMBRE D'ABONNEMENTS	7
☐	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
☐	LONGUEUR DU RESEAU	9
	SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	10
☐	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	10
☐	VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF.....	11
☐	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	12
☐	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000	14
☐	RECETTES D'EXPLOITATION.....	15
☐	ETAT DE LA DETTE	15
☐	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	16
☐	QUALITE DE L'EAU.....	16
☐	PERFORMANCE DU RESEAU.....	17
☐	INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....	19
☐	INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE.....	19
☐	INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL.....	20
☐	INDICATEURS PATRIMONIAUX	20
☐	OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES ET A VENIR.....	24
☐	TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	24
☐	TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE.....	24
☐	RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	24
☐	REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE	25

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est un SIVU. Il regroupe les communes d'Adainville, Bourdonne, Condé-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines.

Environ 13 298 habitants sont desservis par le service d'eau potable.

Le service public d'eau potable dessert 5 943 abonnés au 31/12/2015 (5 817 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
ADAINVILLE	393	391	4	395	0,51%
BOURDONNE	275	275	5	280	1,82%
CONDE-SUR-VESGRE	525	526	5	531	1,14%
EMANCE	367	363	4	367	0,00%
GAZERAN	540	571	12	583	7,96%
GRANDCHAMP	129	129	1	130	0,78%
HERMERAY	506	491	10	501	-0,99%
LA BOISSIERE-ECOLE	333	328	7	335	0,60%
LA HAUTEVILLE	139	139	4	143	2,88%
LE TARTRE-GAUDRAN	19	19	0	19	0,00%
LES BREVIAIRES	443	448	7	455	2,71%
MITTAINVILLE	269	267	5	272	1,12%
POIGNY-LA-FORET	434	427	10	437	0,69%
RAIZEUX	410	407	8	415	1,22%
SAINT-HILARION	374	413	4	417	11,50%
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	661	654	9	663	0,30%
Total	5817	5848	95	5943	2,17%

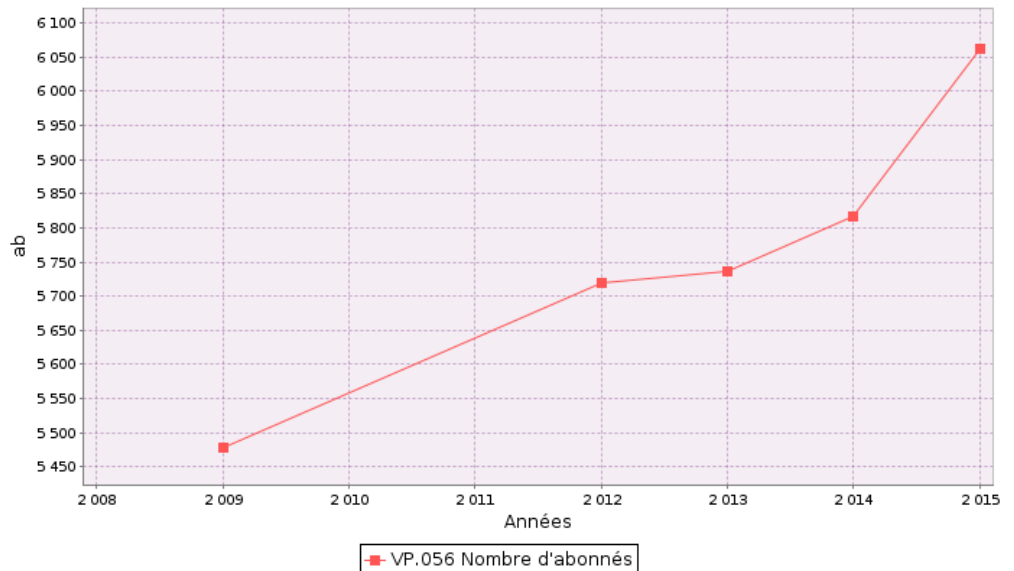
Rapport annuel

EXERCICE
2015

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,5 abonnés/km au 31/12/2015 (20,78 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,28 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105,11 m³/abonné au 31/12/2015. (114,23 m³/abonné au 31/12/2014).



■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet exerce les compétences suivantes :

- **Compétences liées au service :**

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : 14/12/2010
 Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 21/12/2006
 Non

* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est Veolia Eau en vertu d'un contrat et de son avenant ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 31 décembre 2018.

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/07/2008	Modification de la fréquence des relevés de compteurs et de la facturation Modification de la formule d'indexation du tarif délégataire

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société Veolia Eau - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, du génie civil, des ressources en eau
-----------------------	--

■ **CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée ou échéance [an]
Convention	Import	Permanent	SIRYAE	Sécurité d'alimentation pour la partie Nord-Ouest du SIAEP de la Forêt de Rambouillet	11/04/2006	31/12/2011
Convention	Export	Secours	HADREP	En cours de négociation		
Convention	Import Export	Secours	Ville de Rambouillet	Conditions techniques et financières du nouveau raccordement et de la vente d'eau	01/11/2005	31/12/2012 (tacite reconduction par 3 années)

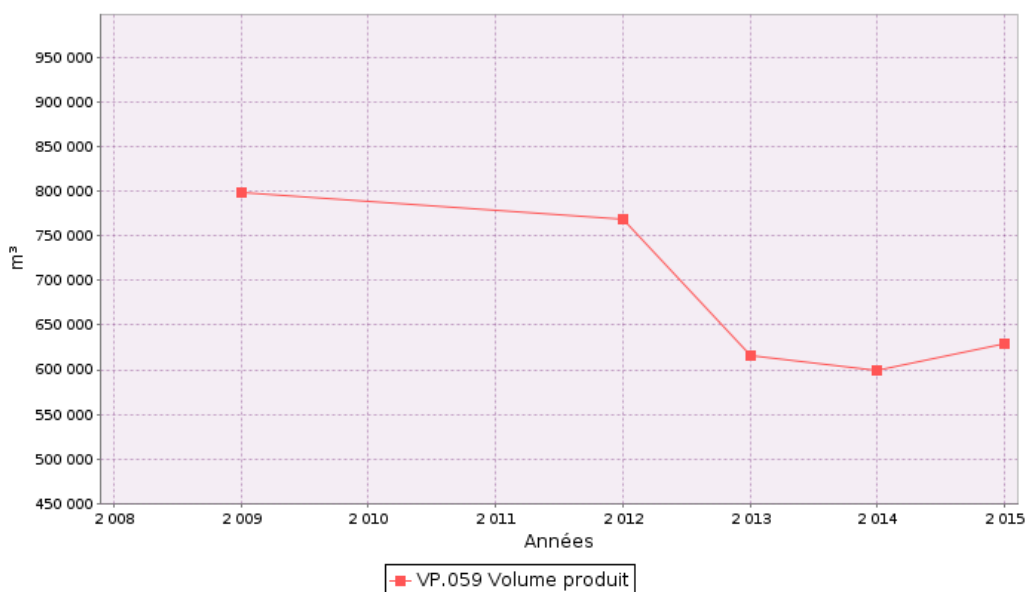
La convention avec le SIRYAE est en cours de négociation.

La convention avec l'HADREP est en cours de négociation.

■ RESSOURCES EN EAU

- Volumes produits

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
F ST LEGER TRANSFO P1	0	0	0%	60
F ST LEGER P2 CHATEAU	0	0	0%	60
Forage de la Noue Plate	421 356	399 372	-5,2%	80
Forage LES BREVIAIRES	56 046	87 140	55,5%	20
Forage F GAZERAN P1 TRANSFO	52 528	114 163	117,3%	60
Forage F GAZERAN P2 CHATEAU	66 476	29 079	-56,3%	60
F HERMERAY P1 CHATEAU	1 554	0	-100%	20
F HERMERAY P2 TRANSFO	1 546	0	-100%	20
Total du volume produit (V1)	599 506	629 754	5%	70,11



La mise en sommeil des forages de St Léger en Yvelines est consécutive à la mise en service de l'import du SYMIPERR (usine de la Saradinerie).

Une baisse de la productivité des forages d'Hermeray est également enregistrée depuis 2012. Ces forages sont actuellement en sommeil et leur exploitation suspendue. L'intérêt de conserver ces forages doit être discuté. En cas d'arrêt, ces forages doivent être rebouchés (Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation).

Suite à l'arrêt des forages d'Hermeray, le contrôle renforcé de l'ARS pour le suivi de l'atrazine et de ses métabolites a été arrêté en décembre 2015.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :
0 % = aucune action ;

20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;
 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;
 50 % = dossier déposé en préfecture
 60 % = arrêté préfectoral ;
 80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
 100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
 En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 70,5% (72,2% en 2014).

- *Importations d'eau*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SIRYAE	1 700	38 700	2176%	50%
HADREP	0	0		71%
SYMIPERR	162 485	174 165	7%	80%
Rambouillet	93	6 558	6952%	50%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	164 278	219 423	34%	80%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	599 506	629 754	5,0%
Importations	164 278	219 423	33,6%
Total général	763 784	849 177	11,2%

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation [%]
Clients municipaux	89	78	-12,36%
Clients individuels	5 820	5 982	2,78%
- Dont clients individuels (Loi SRU)	92	117	27,17%
- Dont clients industriels	4	4	0,00%
Clients autres collectivités	2	2	0,00%
Nombre total d'abonnements	5 911	6 062	2,55%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

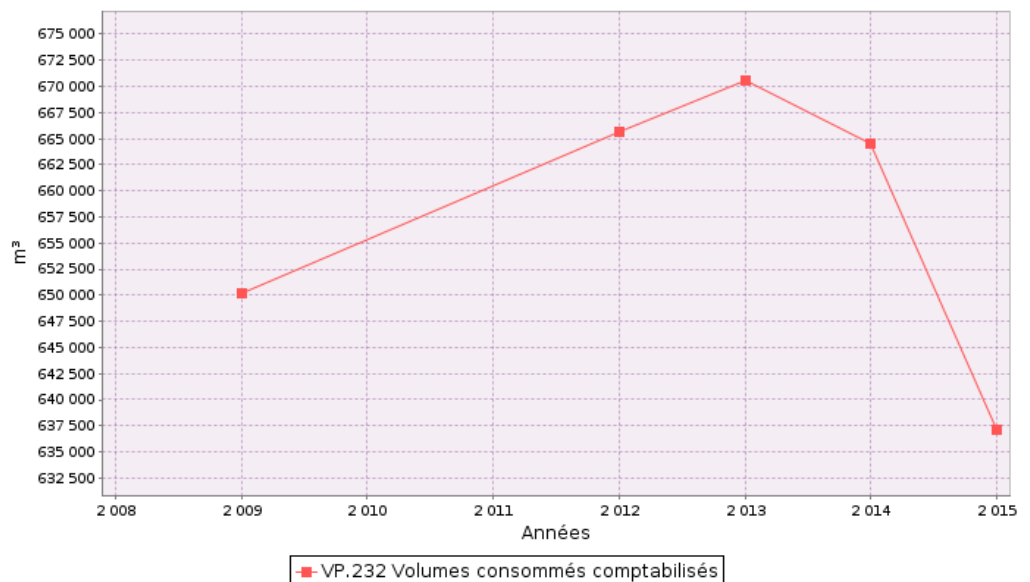
Un abonné peut avoir plusieurs abonnements (compteurs verts, plusieurs habitations...). Ainsi le nombre d'abonnements est supérieur au nombre d'abonnés.

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	664 467	637 180	-4,11%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	664 467	637 180	-4,11%
Service de Rambouillet ⁽²⁾	5	0	-100,00%
Service de l'HADREP ⁽²⁾	0	24	
Total vendu à d'autres services (V₃)	5	24	380,00%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Volumes [m ³]	2014	2015	Variation [%]
Volume produit	599 506	629 754	5,05%
Volume importé	164 278	219 423	33,57%
Volume exporté	5	24	380,00%
Volume mis en distribution	763 779	849 153	11,18%
Volume vendu aux abonnés sur le périmètre dont*	664 467	637 180	-4,11%
- clients municipaux	7 179	7 823	8,97%
- clients individuels	657 288	629 357	-4,25%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 105 m³ par an en 2015. Elle était de 114 m³ en 2014.

Malgré la hausse du nombre d'abonnés et d'abonnements et notamment des gros consommateurs (500 m³ et plus), le volume consommé a baissé de 4,1%. La baisse est générale sur le syndicat sauf sur Adainville et La Boissière Ecole où elle augmente légèrement (0,9 et 0,7 %).

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation
Linéaire du réseau hors branchements (m)	276 092	278 965	279 741	279 741	281 983	0,80%
Longueur renouvelée (m)		4 669	1 108	8 870	1 640	

Au cours des 5 dernières années, 16,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de Veolia Eau sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie variable proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Le délégataire procède au relevé des compteurs deux fois par an :

- un relevé au printemps du 15 avril à fin juin
- un relevé à l'automne du 15 octobre à fin décembre

Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés est constant, avec une tolérance de 7 jours.

L'abonné est facturé :

- début juillet de l'année n : l'abonnement d'avance correspondant au deuxième semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé d'automne (année n-1) et le relevé de printemps (année n)
- début janvier de l'année n+1 : l'abonnement d'avance correspondant au premier semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé de printemps (année n) et le relevé d'automne (année n).

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet.

La part collectivité est votée en juin de l'année n pour une application à partir du 1er juillet de l'année n jusqu'au 30 juin de l'année n+1.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en € hors taxes :

Abonnement semestriel
30 € HT/semestre

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en € hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche de consommation par semestre	Prix au mètre cube
De 0 m ³ à 25 m ³ inclus	0,4043 € HT
au-delà de 25 m ³	0,9421 € HT

Ces tarifs de base sont définis dans les conditions économiques connues au 1er juillet 2006.

Date de première application du tarif de base : 1er janvier 2007

La part « Collectivité » est fixée à 1,25 €/m³ pour la période de juillet 2015 à juin 2016.

■ VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF

- *Formule d'indexation*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{CoefRaccordement \times ETV}{ETV_0}$$

- *Identification des paramètres*

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$, indice régional des salaires du BTP pour l'Ile de France

$Ch_0 = 1,7804$, coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$, indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$, indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$ETV_0 = 103,3$, indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

- *Indexation du tarif*

Le tarif du 1^{er} semestre 2014 est calculé en se basant sur les indices connus au 1^{er} octobre 2013 (publication au MTBP), soit :

$S = 502$, valeur connue au 25 septembre 2015

$Ch = 1,8004$, valeur connue au 1^{er} octobre 2015

$TP10a = 105,6$, valeur connue au 25 septembre 2015

Coefficient de raccordement : 1,2701 (INSEE du 15 janvier 2015)

$FSD1 = 124,4$, valeur connue au 30 septembre 2015

$ETV = 138,2$, valeur connue au 30 septembre 2015

Coefficient de raccordement : 1,033 (valeur INSEE du 2 avril 2009)

Coefficient de raccordement de nouvelle base 100 - 2010 : 1,1936 (valeur INSEE du 29 mars 2013)

- *Application de la formule*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{502 \times 1,8004}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{1,2701 \times 105,6}{108,6} + 0,27 \frac{124,4}{110,5} + 0,08 \frac{1,033 \times 1,1936 \times 138,2}{103,3} = 1,213511$$

Valeur retenue par le délégataire : 1,213511

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2014 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,213511 \times 30,00 = 36,41 \text{ €€}$$

Valeur retenue par le délégataire : 36,41 €

$$R_{variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,213511 \times 0,4043 = 0,4906 \text{ €/m}^3 \text{ de } 0 \text{ m}^3 \text{ à } 25 \text{ m}^3 \text{ inclus}$$

Valeur retenue par le délégataire : 0,4906 €/m³

$R \text{ variable}' = K_1 \times R \text{ variable}_0' = 1,213511 \times 0,9421 = 1,1432 \text{ €/m}^3$ au-delà de 25 m³

Valeur retenue par le délégataire : 1,1432 €/m³

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation.

L'Indice EMT doit être multiplié par un coefficient de raccordement de 1,033 (fixé par l'INSEE) en date du 2 avril 2009 pour obtenir l'indice EMTt utilisé dans la formule.

A compter du 31 octobre 2012, l'indice EMT « moyenne tension tarif vert A » a été supprimé par l'INSEE. Il est remplacé par l'indice ETVA5 « Electricité tarif vert A5 option de base ». La publication de cet indice sur une nouvelle base 100 – année 2010 (INSEE, 29 mars 2013) induit un coefficient de raccordement égal à 1,1936.

A compter du 15 janvier 2015, l'indice TP10a change de base et passe en base 100 – année 2010. Le coefficient de raccordement est de 1,2701.

L'indice de charges salariales n'est plus publié (J.O. 31/12/2013). Il est remplacé par un indice calculé sur la base de la dernière valeur publié de CS1C + 0,0012 (évolution moyenne semestrielle depuis le début du contrat).

SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais de fermeture ou d'ouverture de l'alimentation en eau :	62,70 € HT au 01/01/2015
	63,11 € HT au 01/01/2016
Frais d'accès au service semestriels :	36,17 € HT au 01/01/2015
	36,41 € HT au 01/01/2016

● Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	3617	36,41	0,66%
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 25 m ³)	0,4875	0,4906	0,64%
(tranches en m ³ /semestre)	N° 2 (au-delà de 25 m ³)	1,136	1,1432	0,63%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0	0	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	N° 1 (0 à 25 m ³)	1,14	1,25	9,65%
(tranches en m ³ /an)	N° 2 (au-delà de 25 m ³)	1,14	1,25	9,65%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0695	0,0849	22,16%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet est imposé à deux taux différents sur son territoire, l'un à 0,22 €/m³, l'autre à 0,415 €/m³. Ce taux dépend de l'état écologique des bassins versants où sont situées les différentes communes et est fixé par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie. Le territoire du SIAEP de la Forêt de Rambouillet est situé sur deux unités hydrographiques différentes, l'une en bonne état, l'autre en mauvais état écologique. Etant donné qu'un plus grand nombre de communes et une population plus importante sont situées sur l'unité hydrographique en mauvais état écologique, et donc taxé à 0,415 €/m³ qu'à 0,22 €/m³.

Le taux est de 0,22 €/m³ sur les communes d'Emancé, Gazeran, Hermeray, Poigny-la-Forêt, Raizeux et Saint-Hilarion (représentant environ 5.700 habitants sur 13 300) et de 0,415 €/m³ pour les autres communes membres du SIAEP de la Forêt de Rambouillet.

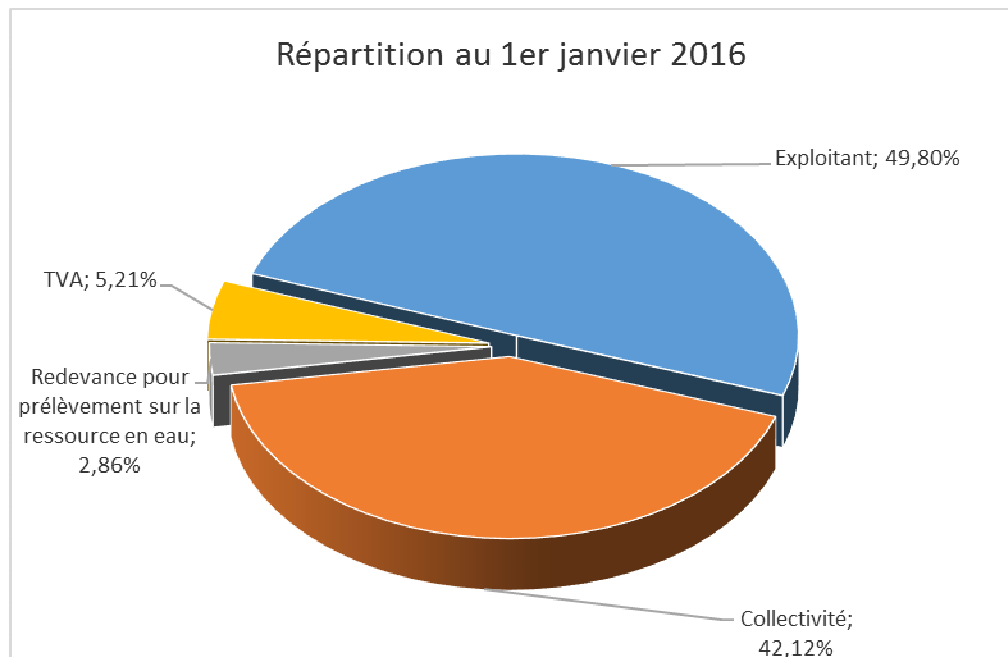
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/06/2016 effective à compter du 01/07/2016 fixant les tarifs de la part syndicale du service d'eau potable
- Délibération du 22/12/2006 effective à compter du 01/01/2007 fixant les frais d'accès au service et le tarif de la part du délégataire et sa formule de révision (Délibération validant le choix du délégataire de la DSP, du contrat de DSP et de règlement de service).

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
Exploitant	176,24	177,37	0,64%	+3,05 %
Collectivité	136,8	150	9,65%	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,34	10,19	22,18%	
TVA	17,6759	18,5658	5,03%	
Total [€ TTC]	341,76	358,86	5,00%	

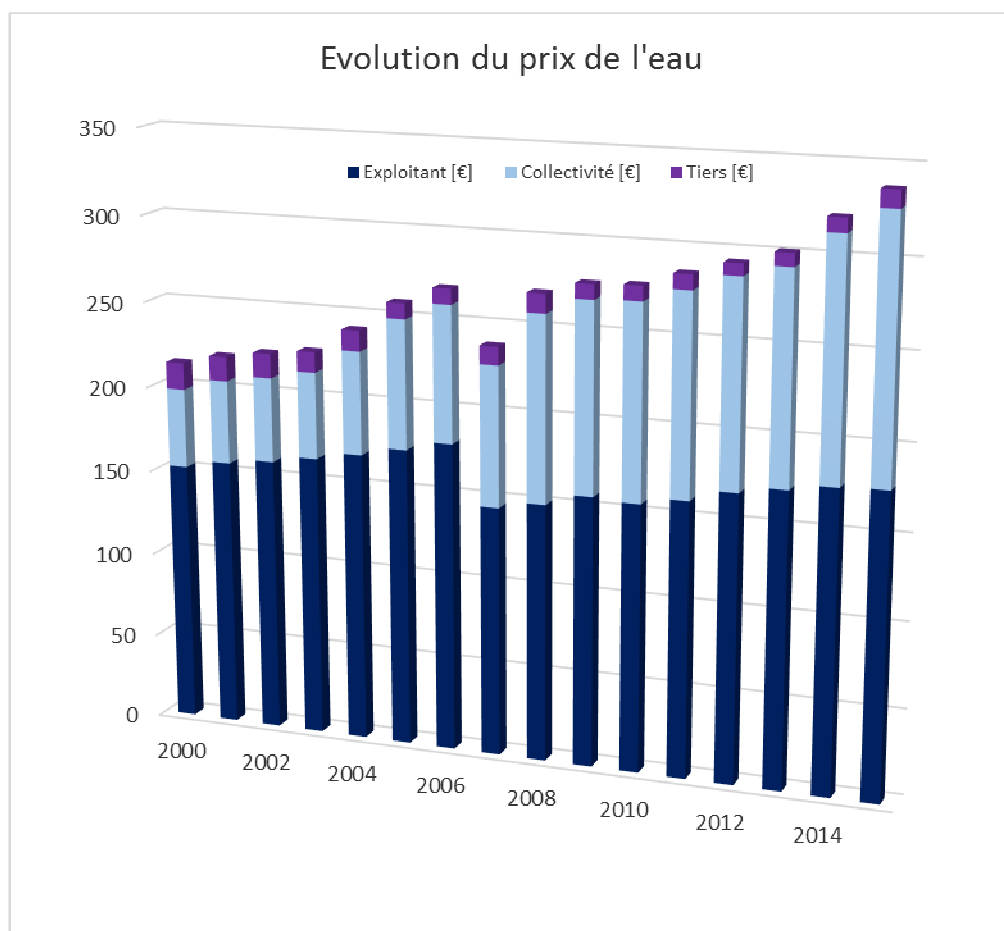
Prix théorique du m ³ de la part « Eau potable » pour un usager consommant 120 m ³ :	2,98 €/m ³
--	-----------------------



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes hors TVA de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année).

	Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
Ancien contrat	2000	152,26	46,1	15,73	214,09
	2001	157,02	48,48	14,27	219,77
	2002	160,25	49,2	14,27	223,72
	2003	164,51	50,4	11,88	226,79
	2004	169,2	60	12,06	241,26
	2005	174,64	75	9,07	258,71
	2006	180,55	79,2	9,07	268,82
Nouveau contrat	2007	146,16	81,6	10,54	238,3
	2008	150,75	108	11,22	269,97
	2009	157,91	110,4	8,72	277,03
	2010	156,53	112,8	8,72	278,05
	2011	160,93	116,4	8,72	286,05
	2012	168	118,8	6,98	293,78
	2013	172,28	121,2	7,55	301,03
	2014	176,24	136,8	8,34	321,38
	2015	177,37	150	10,19	337,56



Évolution depuis 2000 :

Total hors TVA : +57,67 %
Exploitant : +16,49 %
Collectivité : +225,38 %
Tiers : - 35,22 %

Évolution depuis 2007 :

Total hors TVA : + 41,65 %
Exploitant : +21,35 %
Collectivité : +83,82%
Tiers : - 3,32 %

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• *Recettes de la collectivité*

Type de recette	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	655 395€	694 486€	6%
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux (subvention AESN)	945 656€	50 000€	-95%
Autres recettes (France Telecom, SYMIPERR)	34 594€	17 979€	6%
Total autres recettes	980 250€	67 979€	-24%
Total des recettes	1 635 645€	762 465€	-53%

• *Recettes de l'exploitant*

Type de recette	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	988 552 €	989 530 €	0,10%
<i>dont abonnements</i>	412 406 €	424 200 €	2,86%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-8 093 €	-17 370 €	114,63%
Total recettes de vente d'eau	980 459 €	972 160 €	-0,85%
Recettes liées aux travaux	66 193 €	92 076 €	39,10%
Autres recettes (préciser)	30 375 €	32 256 €	6,19%
Total autres recettes	96 568 €	124 332 €	28,75%
Total des recettes	1 077 027 €	1 096 492 €	1,81%

■ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 655 038 €	2 224 777 €
Remboursements au cours de l'exercice	Capital	135 240 €
	Intérêts	65 173 €
		60 267 €

■ Indicateurs de performance du service

de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	73	0	73	0
Paramètres physico-chimiques	33	0	37	0

Aucune non-conformité n'a été relevée par l'ARS en 2015.

Sur le forage de la Noue Plate, aucun dépassement n'a été mesuré en 2015. L'ARS réalise un contrôle mensuel renforcé des teneurs en atrazine sur ce forage.

Suite à la mise en sommeil des forages d'Hermeray, le contrôle renforcé sur ces captages a été levé.

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Chlorure de Vinyl monomère :

Depuis 2015, l'ARS suit le paramètre CVM (Chlorure de vinyle monomère) sur l'ensemble du réseau du SIAEP de la Forêt de Rambouillet. Le réseau surveillé est en PVC et a été posé avant 1980 (année de modification du processus de fabrication du PVC).

Jusqu'à présent, du CVM a été détecté que dans la canalisation de la rue du Passoir sur la commune de La Boissière Ecole. Afin de maintenir une eau de qualité conforme à la législation, une purge a été installée sur cette canalisation afin d'éviter que l'eau ait un temps de séjour élevé dans cette canalisation. Le volume ainsi perdu chaque année par cette purge est d'environ 3000 m³. La concentration en CVM est conforme à la législation sur le reste du réseau syndical.

■ PERFORMANCE DU RESEAU

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

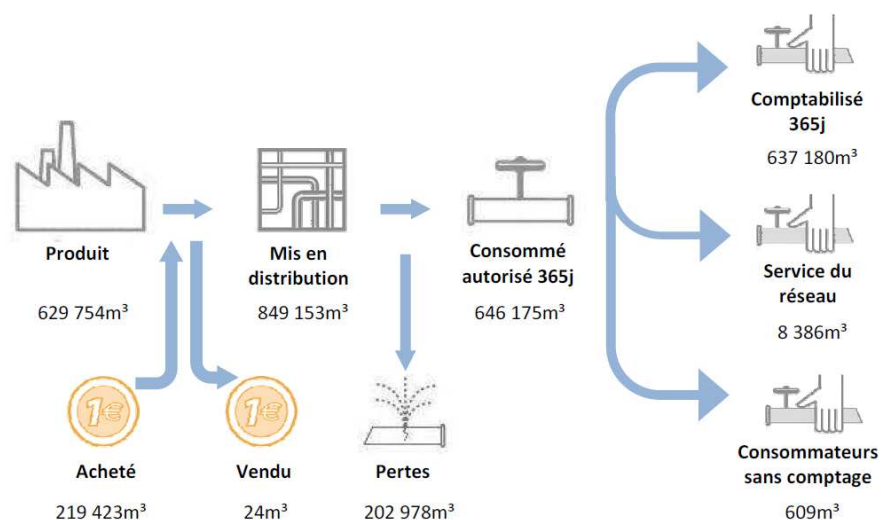
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	88,1 %	76,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,59	6,28
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87 %	75 %



Suite à des incidents d'exploitation, des pertes d'eau conséquentes ont eu lieu entraînant une forte baisse du rendement, une augmentation des volumes non comptés et de l'indice linéaire des pertes en réseau par rapport à 2014.

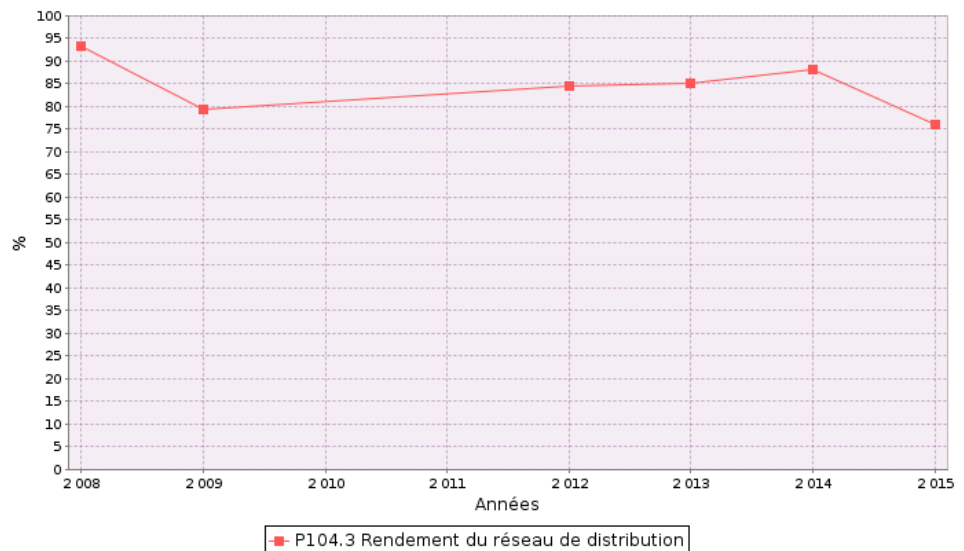
Il s'agit de :

- Le stabilisateur du regard de Condé permettant le remplissage du réservoir de Bourdonné ;
- Les communications entre les sites d'Hermeray, La Boissière Ecole et La Hauteville, impliquant des passages aux trop-pleins de ces deux réservoirs ;
- Le stabilisateur de remplissage de la bache de Reculé. Ce dernier doit être remplacé par une vanne électrique ;
- Le rinçage et la désinfection de la liaison La Noue Plate – Batonceau avant sa mise en service. Les automatismes du remplissage du réservoir de Batonceau ont été modifiés afin que le remplissage du réservoir de Batonceau soit partiellement réalisé par La Noue Plate tous les jours.

Evolution du rendement du réseau de distribution :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [en %]	86,6	85,4	79,4	78,3	80,9	84,4	85	88,1	76,1

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

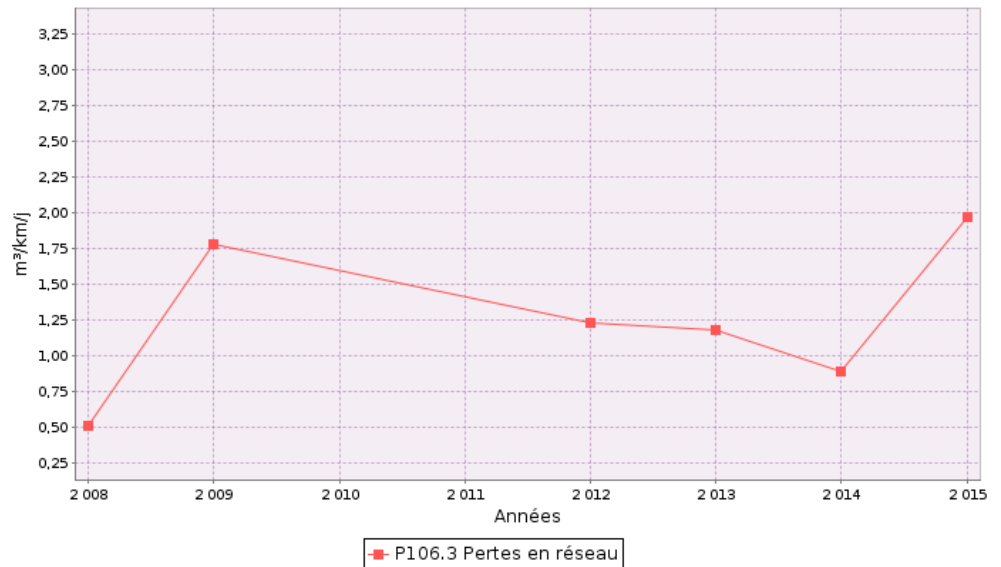


Indice du réseau des volumes non comptés : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice du réseau des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,99	1,69	1,3	1,27	0,97	2,06

Indice linéaire de pertes en réseau : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

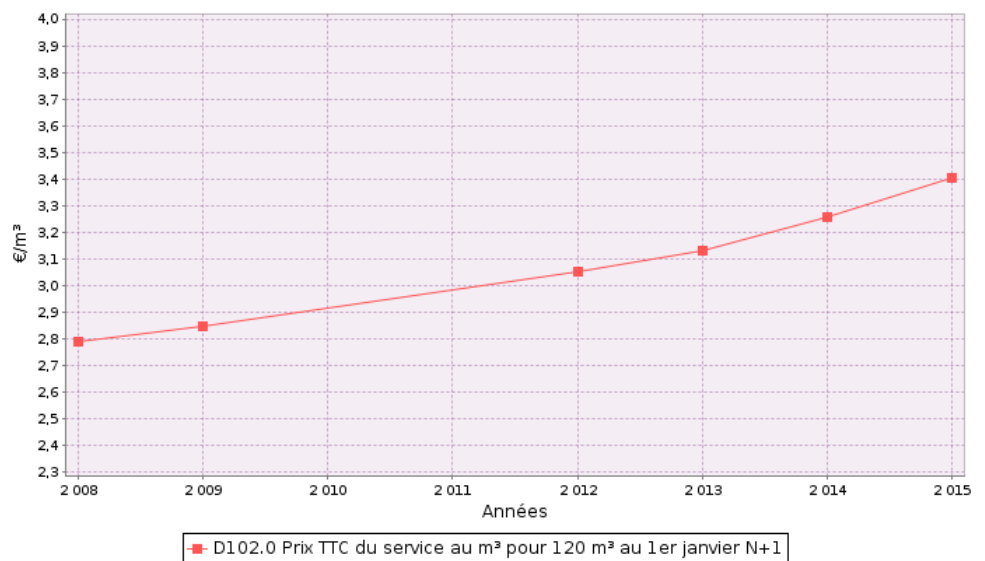
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de perte [en m ³ /km/j]	1,9	1,6	1,22	1,18	0,89	1,97



■ INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m³ pour 120 m³ :

	2007 (01/01/08)	2008 (01/01/09)	2009 (01/01/10)	2010 (01/01/11)	2011 (01/01/12)	2012 (01/01/13)	2013 (01/01/14)	2014 (01/01/15)	2015 (01/01/16)
Prix TTC du service pour 120 m ³ [en €/m ³]	2,76	2,84	2,85	2,94	3,00	3,05	3,13	3,26	3,41



Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 1 jour ouvré

■ INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles

les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [en nbre/1000 abonnés]	3,20	2,21	2,74	1,63	3,93	3,67	4,88	6,77	4,62

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [en %]	nc	100	99,73	98,40	94,61	100	94,75	100	100

Taux de réclamations : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de réclamations [en nbre / 1000 abonnés]	2,8	3,3	3,3	0,36	0,72	0,52	0,17	1,02	0,33

Le taux de réclamations est pour 1000 abonnés. Pour l'ensemble du SIAEP de la Forêt de Rambouillet, il n'est donc que de 0,33 en 2015.

■ INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [en %]	1,46	0,5	0,7	0,68	0,58	0,45	0,61	0,64	0,49

Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Pour l'exercice 2014, le nombre d'abandons de créances reçu par le délégataire est de 8 pour un montant accordé de 702 €.

L'année 2015, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 205,47 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2015 (0,0011 €/m³ en 2014).

■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	79	79	89

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94,6%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	89

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,16% (1,05 en 2014).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [en %]		0,28	0,16	0,11	0,06	0,39	0,41	1,05	1,16

Pour que le réseau soit renouvelé en 70 ans, il faudrait que ce taux de renouvellement soit de 1,5% ce qui correspond à un linéaire d'environ 4,1 km par an.

■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

■ TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Renouvellement de canalisation à Emancé, route de Gazeran (980 m)	2015
Renouvellement de canalisation à La Boissière-Ecole, rue des Ecoles (120 m)	2015
Renouvellement de canalisation en Adainville (540 m) route des Sergontières et Chemin de la Noue	2015

■ TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

Travaux réalisés sur le réseau	
Interventions sur fuite	25
Interventions sur fuite de branchements	7
Interventions sur fuite sur compteur	25
Remplacement de compteurs	403
Renouvellement de branchements plomb	11
Linéaire inspecté par corrélation acoustique	3 821 m

Renouvellement installations	
Bâche Gazeran	Renouvellement Pompe n°3
Bourdonné	Renouvellement de la vanne de remplissage
	Renouvellement du Cellbox (gestion des automatismes et transmetteur de données radio)
Hermeray	Renouvellement du compteur AESN
	Renouvellement du débitmètre de distribution
Liaison Condé – Bourdonné	Optimisation des communications en Condé et Bourdonné
Batonceau	Renouvellement de la vessie de l'anti-bélier
La Noue Plate	Renouvellement de l'armoire électrique du forage

Au cours de l'année 2015, 35 branchements ont été créés et 403 compteurs remplacés

■ RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de branchements	5 313	5 380	5 427	5 469	5 505	5 539	5608	5649	5685	5709
dont branchements plomb au 31 décembre	1 933	1 933	1 749	1 248	921	612	150	44	38	27
% de branchements plomb restant au 31 décembre	36 %	36 %	34 %	26 %	23 %	19%	2,67%	1,87 %	0,1 %	0,1 %
Branchements plomb supprimés pendant l'année	0	0	184	501	327	309	462	106	6	11

■ REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE

- Surpresseur Gros Taillis (noté URGENT dans le rapport du délégataire)
Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tant à se corroder rapidement.

Préconisation : Cette opération de réhabilitation est prévue en 2016.

- Forage La noue de la Plate
La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet.

- Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray
Absence de périmètre de protection de la ressource et de DUP.

Préconisation : Suite à une visite de contrôle de l'ARS, il a été officiellement demandé au SIAEP d'engager le lancement de la procédure de DUP. Il convient soit de la lancer, soit d'envisager l'arrêt et le rebouchage du forage.

- Forage de Batonceau
Diminution du débit d'exploitation du forage « Château ». Remplacement fréquent de pompe. Il conviendrait que le syndicat mène des investigations complémentaires en commençant par un passage caméra afin de vérifier l'état des crépines et la présence de dépôt de fer.

Préconisation : Il faudrait faire réaliser une ITV afin de vérifier l'état des crépines et leur colmatage par le fer en particulier. Puis, il faudrait réaliser des tests sur ce forage afin d'identifier l'origine du problème si rien n'est visible lors de l'ITV et y remédier avec l'appui d'un hydrogéologue (MOE à recruter).

- Forage d'Hermeray
La productivité est très faible. Les forages sont actuellement en sommeil. S'ils ne sont plus exploités, ils doivent être rebouchés.

Préconisation : Faire reboucher les forages, éventuellement conserver en piézomètre celui du réservoir. Cette opération nécessite le recrutement d'un hydrogéologue pour les dossiers Loi sur l'Eau à réaliser. Fermeture nécessaire pour permettre l'installation d'un pylône pour antennes relais.

- Réservoir St Léger
Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

Préconisation : Le délai de garantie décennale est dépassé depuis la réhabilitation de l'ouvrage. Il faut surveiller les fissures et leur évolution dans un premier temps. En fonction de leur évolution, des travaux et le recrutement d'un maître d'œuvre pourront être nécessaires.

- Réservoir Bourdonné
L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés).
A noter également la présence de petites infiltrations/calcifications sur le haut de la cuve. La partie du bâtiment « Chambre à vannes » est dégradée et nécessite une réhabilitation.

Préconisation : Des arbres doivent être abattus pour permettre l'accès au réservoir (chemin communal sur une partie, droit de passage sur un terrain privé pour l'autre). Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Réservoir Adainville

A noter, la présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve.

Préconisation : Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Réservoir Bâche Gazeran (Reculé)

Présence de petites infiltrations/calcifcations sur le haut de la cuve.

Préconisation : Une réhabilitation du réservoir doit être prévue par le syndicat.

- Bâtiments

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, de Batonceau et d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.

Préconisation : Une réhabilitation de ces bâtiments doit être prévue par le syndicat. Une mise aux normes anti intrusion devra être prise en compte au moment du projet.

- Pose de vannes

Adainville (chemin de la Tuilerie),

Bourdonné (Lieu Dit « Chaude Joute »),

Les Bréviaires (chemin de Malbranche),

La Hauteville (route de l'épinette)

car un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau.

Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impacté.

- Renouvellement de canalisations

Le Breuil : remplacement de 250 m sur la canalisation de transport, prévu en 2016

Mittainville : renouvellement de la canalisation rue du Pavé, prévu en 2016

La Boissière Ecole : Renouvellement de la canalisation rue des Ecoles, fait partiellement en 2015,

St Hilarion : Renouvellement de la canalisation du Fléau (d'Emancé à St Hilarion),

Hermeray : Renouvellement de la canalisation Rue du Gros Buisson - rue de l'Eglise, réalisé en 2016,

Les Bréviaires : Renouvellement de la Rue Neuve, réalisé en 2016,

Adainville : Abandon de la canalisation de 50 rue du Feu de St Jean et report sur la canalisation de 150 de la même rue,

Hauteville : Bouclage entre les rue des Brières et rue de la Boissière,

Saint Hilarion : Renouvellement de la canalisation au Bois Billard (1500 m),

Mittainville : Renouvellement de la canalisation rue des Noues,

Raizeux : mise en place d'une interconnexion avec le forage de l'HADREP (400 m) à faire en 2017 avant reprise du tapis par le CD28, la ville d'Epernon et la commune de Raizeux prévu en 2018,

Condé sur Vesgre : renouvellement de la canalisation de la route de St Léger (2100 m), prévu en 2016/2017,

Saint Léger en Yvelines : renouvellement de la rue Octave Allaire (500 m), prévu en 2016/2017,